



Les sages ont institué un certains nombres de bénédictions, dont celles pour les fruits. En ajoutant les 3 prières quotidiennes, on atteint le nombre de 100 bénédictions par jour.

Cent bénédictions

Du "Mah" au "Méah"

La loi juive (halakha) demande de réciter cent bénédictions au cours d'une journée. Cette exigence repose sur un jeu de mots, qui est l'un des procédés de déduction utilisée par la loi orale.

Derrière le jeu de mots peut se cacher un enseignement plus profond, comme nous le soulignerons en note.

תלמוד בבלי מסכת מנחות דף מג עמוד ב
 היה רבי מאיר אומר: חייב אדם לברך מאה ברכות בכל יום, שנאמר: (דברים י') ועתה ישראל מה ה' אלקיך שואל מעמך.

רע"י

מה ה' אלהיך וגו' - קרי ביה מאה.

Talmud de Babylone traité Ménahoth page 43 b

Rabbi Méïr a enseigné : l'homme est tenu de réciter cent bénédictions par jour, comme il est dit (Dt 10) "Et maintenant Israël qu'est-ce (quoi) l'Eternel ton Dieu exige de toi".

Note :

- On nomme bénédiction, toute louange adressée à Dieu et qui commence par la formule : "Béni sois-Tu Eternel, notre Dieu, Roi du monde..."
- Quel sens donner à ce passage du *Mah* (Quoi) à *Méah* (cent) ? Selon la lecture midrashique la valeur numérique de *Mah* [*mem –hé*] vaut 45, comme celle de *Adam* [*aleph – dalet – mem*]. L'homme est un "quoi", une question. L'homme, dans une démarche philosophique) peut en arriver à se poser la question du sens de son existence. La découverte de Dieu apporte la réponse : l'homme est créature du Créateur. Dieu est symbolisé par le *aleph*, première lettre de l'alphabet. En introduisant cette transcendance comme réponse à la question existentielle, le *Mah* "quoi" se mute en *Méah*, "cent" bénédictions de reconnaissance, qui selon le verset de Moïse est l'expression de la crainte révérencielle de l'Eternel. Ainsi pour R. Méïr l'homme proclame cent fois par jour la royauté de l'Eternel.